

UN LIBRARY

AUG 19 1977



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

ASSEMBLEE  
GENERALE



A/32/167  
17 août 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Trente-deuxième session  
Point 12 de l'ordre du jour provisoire<sup>x</sup>

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 10 août 1977, adressée au Secrétaire général  
par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la France  
et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de nous référer à la lettre datée du 5 mai 1977 du représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies qui a été diffusée le 5 mai 1977 (A/32/79).

Les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord n'acceptent pas les affirmations contenues dans la note soviétique à laquelle il est fait référence ci-dessus. Ils réaffirment les termes de leur lettre du 23 mars 1976 adressée au Secrétaire général (A/31/67) concernant la légalité de l'établissement dans les secteurs occidentaux de Berlin de l'Office fédéral pour la supervision des cartels et des trusts ainsi que de la désignation d'un fonctionnaire de cet office comme membre de la délégation de la République fédérale d'Allemagne à la Commission des sociétés transnationales.

Nous vous prions de bien vouloir faire diffuser cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 12 de l'ordre du jour provisoire.

Le chargé d'affaires a.i.  
des Etats-Unis  
d'Amérique auprès  
de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) James F. LEONARD

Le représentant permanent  
de la France auprès des  
l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Jacques LEPRETTE

Le chargé d'affaire a.i.  
du Royaume-Uni de  
Grande-Bretagne et  
d'Irlande du Nord  
auprès de  
l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) James MURRAY

<sup>x</sup> A/32/150.